

**RECOMMANDATION DE L'ICCAT AMENDANT LA RECOMMANDATION 15-05 DE L'ICCAT
VISANT À RENFORCER D'AVANTAGE LE PLAN DE RÉTABLISSEMENT
DES STOCKS DE MAKAIRES BLEU ET DE MAKAIRES BLANC**

TENANT COMPTE de la demande de transférer 30 t de makaire bleu du Venezuela à l'Union européenne en 2017, dans le cadre du plan de remboursement de l'Union européenne pour le makaire bleu et le makaire blanc ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. Le texte suivant est ajouté à la fin du paragraphe 1 de la *Recommandation de l'ICCAT visant à renforcer davantage le plan de rétablissement des stocks de makaire bleu et de makaire blanc* (Rec. 15-05) :

« En 2017, le Venezuela est autorisé à transférer 30 t de makaire bleu à l'Union européenne ».